

# SAINT-MARTIN-D'URIAGE

Code INSEE : 38422



## POINTS D'ARRETS DESSERVIS SUIVANT L'ETABLISSEMENT DE DESTINATION

Pour connaître l'ensemble des possibilités offertes pour les élèves qui sont titulaires d'un PASS Junior ou PASS Eco Jeune, consultez le site internet : [www.transportsdugresivaudan.fr](http://www.transportsdugresivaudan.fr)

Echelle : 1 cm = 260 m



Les établissements scolaires dont dépend la commune de Saint Martin d'Uriage (Etablissements de l'Agglomération Grenobloise, Collège Le Chamandier, Lycée Professionnel Henri Fabre, Lycée Pablo Neruda, Lycée Portes de l'Oisans, SEGPA Collège Les Mattons, Lycée Professionnel Portes de l'Oisans) sont desservis par des lignes du Conseil Général de l'Isère : pour remplir votre dossier de demande de transport scolaire, il faut vous adresser à vos établissements au Conseil Général de l'Isère et / ou vous rendre sur le site : [www.transisere.fr](http://www.transisere.fr) , rubrique Transports Scolaires.

Ce document ne confirme pas le droit au transport des élèves. Les indications portées dans les tableaux peuvent être modifiées sans préavis par le service Transports du Grésivaudan. Ce n'est pas un document contractuel, il ne tient pas compte des correspondances possibles.